

MAIRIE DE  
BESANÇON**Arrêté du Maire  
de la Ville de Besançon**

Publié le : 16/01/2024

DIV.23.00.A23

OBJET : Désignation agents recenseurs Campagne 2024

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données),

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

Vu les candidatures des intéressés,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés comme agents recenseurs, campagne de recensement 2024 de la commune de BESANCON :

- M. ALAOUI Monir
- M. BARDOSI Christopher
- Mme BARON Valérie
- M. BASILLE Korian
- M. BÉLENGUER Éric
- M. BÉNÉCHET Hakim
- M. BEY Mikaël
- Mme BINÉTRUY Delphine
- M. BITSCHENÉ Sylvain
- Mme CASAL Hélène
- Mme CHAILLET Isabelle
- Mme COPPOLA Anne-Marie
- M. DAVID Stephen
- Mme DEMILLIER Lio
- M. DUJEANÇOURT Sylvain
- M. ÉQUOY Yves
- M. FOISSARD Gilles
- Mme FRELIN Angélique
- Mme GAUTHIER Gaëlle
- M. GRESÈQUE Alexandre
- M. HAKKAR Hakim
- Mme JACOT Ingrid
- M. JOLY Éric
- Mme JOSEPH Aurélie
- Mme KOHN-DEVELLE Christelle
- Mme LARRIEU Estelle
- M. LEFEBVRE Olivier
- M. LINARD Philippe
- M. MATHIEU Emmanuel
- M. MBOUCOU Anthony
- Mme MICHEL-NOEL Allison



- Mme MOREL Simone
- M. NIOGRET Christophe
- M. OURO BANG'NA Koudousse
- Mme PETITHORY Aline
- M. PRADEAU Rémi
- Mme RAGUENET Sylviane
- M. ROCHE Guillaume
- M. ROGNON Florian
- Mme STRATULA Irina
- Mme WAMBERGUE Zoé
- Mme WANLIN Marie-Ange

**Article 2 :** Ils seront chargés, sous l'autorité des coordonnateurs :

- de réaliser la tournée de reconnaissance des logements de leur secteur préalablement au début des opérations de recensement proprement dit,
- de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants entre le 18 janvier et le 24 février 2024,
- de rendre compte au coordonnateur chargé de les encadrer de toute difficulté de collecte, au cours de réunions périodiques fixées par ce dernier,
- de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis et de remplir tous documents récapitulatifs afférents aux immeubles recensés.

**Article 3 :** Ils s'engagent à suivre la formation préalable de deux demi-journées en janvier 2024.

**Article 4 :** Ils devront, sous peine des sanctions prévues par la loi du 7 juin 1951 modifiée sur le « secret statistique », tenir pour strictement confidentiels les renseignements individuels dont ils pourront avoir connaissance du fait de leurs fonctions.

**Article 5 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 6 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville,
- adressé en Préfecture,
- notifié à l'intéressé-e.

Besançon, le

22 DEC. 2023

La Maire



Anne VIGNOT

